



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 12 OCTOBRE A 19h00

L'an deux mil vingt, le **lundi 12 OCTOBRE** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle des fêtes, sous la présidence **Mme Marie-Claire BOULINGUEZ, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **06 octobre 2020**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Samuel Pereira, Liliane Blanchard, Emilie Péjoine, Fabrice Vert, Martine Défossez, Jean-Philippe Dubuisson, Michel Boudy, Philippe Collas, Laurent Doméjean, Marie-Claire Boulinguez, Arlette Rouland, Alain Durand, Frédéric Laroche, Marie-Lys Sauvignon.

Etaient absents : Aurélie Cassez.

Monsieur Laurent Doméjean est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 16 SEPTEMBRE 2020

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 16 septembre 2020.

Pas d'observations particulières, elle soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés – **14 voix pour**.
Vote à l'unanimité des présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

I - 1 : Désignation des représentants à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Madame Le Maire informe l'assemblée que la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être renouvelée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres suite aux élections municipales du 25 mai 2020.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, évaluer les charges et les ressources transférées à la suite d'un transfert de compétence.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire, il est ainsi composé de 45 membres titulaires et de 45 membres suppléants.

La commission doit être composée d'au moins un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune.

Aussi Madame le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de 1 représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Se porte candidat pour être membre titulaire : **Madame Boulinguez Marie-Claire**

Se porte candidat pour être membre suppléant : **Madame Rouland Arlette**

Sur proposition de Madame Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;
Considérant que dans le cadre du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;
Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,
Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,
DECIDE :
- DE NOMMER **Madame Boulinguez Marie-Claire** membre titulaire ;
- DE NOMMER **Madame Rouland Arlette**, membre suppléant.

I - 2 : Commission communication : modification du responsable

Lors d'une précédente réunion du conseil municipal, Mr Samuel Pereira, responsable de la commission communication depuis son élection du 25 mai 2020, a souhaité se retirer de ce poste par manque de temps.

Il est demandé au conseil municipal s'il y aurait des membres intéressés.
Cela consiste à regrouper toutes les informations pour l'élaboration du bulletin municipal pour que Samuel ne puisse faire uniquement que la partie papier du support.
Il y aurait également la mise à jour du site internet en relation avec la secrétaire de mairie ainsi qu'une proposition de lettre communale (type newsletter) ponctuelle.

Emilie PEJOINE se propose en tant que responsable.
Voté à l'unanimité des présents

I - 3 : Point sur notre programme et désignation de référent au sein du conseil municipal

Il paraît intéressant de désigner des référents en fonction des priorités proposées par la nouvelle équipe municipale. Pour cela, il est refait lecture du flyer de la campagne électorale :

- Maitriser les dépenses par une gestion rigoureuse et durable
- Communiquer sur le suivi des actions (commission communication) : lister les actions
- Maintenir les effectifs de l'école : malheureusement ce choix n'est pas dépendant de la commune en dehors des changements dans les logements sociaux
- Favoriser les festivités des différentes associations : nommer un référent association qui pourrait prendre contact avec le responsable de chaque association en fonction des besoins.
- Encourager les actions citoyennes et participatives
- Mettre en place un dispositif d'information et d'entraide en cas d'évènement exceptionnel (tempête, canicule...)
- Mise en place de l'accessibilité des PMR aux services communaux : projet de déplacer la mairie en rez-de-chaussée, réhabilitation des logements communaux avec l'ATD24, une seule proposition de location pour le bâtiment AJC et pour une partie seulement de l'immeuble donc la mairie n'y a pas donné suite.

- Soutenir et rencontrer les forces vives du village : manque réunion avec les artisans, commerçants, agriculteurs... Pour les associations, la rencontre a déjà eu lieu. Voir si la communauté de communes peut participer à une réunion à thème qui puissent servir à tous (projets, subventions...)
- Mettre en valeur notre patrimoine et notre village : projet de végétalisation de la cour de l'école. Projet porté par Sébastien Servettaz et le directeur de l'école. Projet prématuré sans discussion avec les élus. Ce projet est suspendu pour le moment et pourra faire partie d'un projet communal réfléchi sur l'embellissement du village si cela devrait se mettre en place.
- Commission voirie : voir pour proposer un plan sur plusieurs années
- Favoriser la commercialisation des produits locaux : Agrilocal plateforme de recensement de produits locaux par producteurs. Proposition de cumuler les achats de la cantine scolaire avec la Bachelierie et Saint-Rabier si cela permet un intérêt sans changer les habitudes avec nos commerçants actuels.
- Promouvoir le tourisme, restaurant, gîte, camping. Site internet et document unique sur les prestations et services de la commune. Voir pour élaborer un flyer.
- Accueillir les nouveaux habitants
- Renforcer le dispositif voisins vigilants. Réunion du 05 octobre avec le commandant de brigades de Terrasson Monsieur Mondin. Il faudrait solliciter des personnes supplémentaires afin d'étoffer le groupe suite à des désistements. Réunion au Lardin le 30 octobre. Opération plutôt positive sur la commune.
- Continuer et développer les actions en faveur de la transition écologique. Revoir les préconisations de la charte Zero pesticide validée le 27 juin 2016 par délibération du conseil municipal.

Référents association : Emilie Péjoine et Marie-Lys Sauvion
Validé à l'unanimité

II - FINANCES LOCALES

II - 1 : Demande de subvention des associations

Dossier de subvention reçu de Peyri'quad : 150 € voté à l'unanimité
Relance Model Club et la Chasse qui n'ont pas encore répondu

Départ de Samuel Pereira

II - 2 : Demande achat de matériel

Rencontre avec Mr Iguacel des « Resto du cœur » de Terrasson. La commune faisait auparavant un don en nature (divers matériaux) tous les ans au lieu d'un don financier. Devis reçu pour du terreau horticole pour un montant de 169,95 € TTC. Madame le Maire demande l'autorisation ou non de valider ce devis. Acceptation du conseil municipal.
Voté à l'unanimité

II - 3 : Décisions modificatives budget d'investissement

Achat d'un souffleur thermique pour les cantonniers en remplacement de l'actuel
Valeur : 652,01 € TTC à EquipJardin de Brive (remise de -20 % sur le prix magasin)
DM du 020 : dépenses imprévues – 655 € et Au 21 : + 655 €. Voté à l'unanimité

III - UTILISATION DU BUS

Récupération du bus après réparation.

Ce bus sert une fois par semaine pour le transport des jeunes au centre de loisirs. L'adjoint technique aux espaces verts à plus de disponibilité sur la commune puisque la convention avec la commune de Châtres n'est pas renouvelée.

Il est proposé que cet adjoint puisse faire un trajet, pendant son temps de travail, le jeudi ou le vendredi pour les personnes ne pouvant se déplacer et les véhiculer au marché local. Exemple de la commune de Grèzes (minimum de 4 personnes âgées, inscriptions en mairie...)

Discussion entre les conseillers. Il est proposé de faire une enquête auprès des administrés pour voir si le besoin est réel afin de mettre en place ou non ce service.

IV - ENLEVEMENT DES DECHETS VERTS

Après la mise à disposition de la benne à ferrailles qui n'a eu aucun succès et qui de plus, a fait l'objet de dépôt de déchets autres que les ferrailles (pneus...), il est envisagé de discuter sur l'enlèvement des déchets verts.

Faire venir un broyeur ? Passer chez les habitants récupérer les déchets ? Proposer un broyage, un composte ? Idées à réfléchir mais la commune manque de finance et de matériel.

Pas de décision ni de délibération. Projet à l'étude

V - QUESTIONS DIVERSES

Opération octobre Rose.

La préfecture a donné son avis sur la randonnée et éventuellement un repas dans la salle des fêtes. Pas d'objection pour la randonnée avec les préconisations de la fédération de randonnée.

Pour le repas, ils ne se prononcent pas et c'est sous la responsabilité de Madame Le Maire. Après réflexion, sachant que la salle des fêtes ne peut être mise à disposition des usagers, le repas ne sera finalement pas organisé afin de maintenir une équité auprès des associations et administrés de la commune.

L'accueil du matin serait maintenu avec les boissons chaudes en extérieur.

Infiltration des eaux pluviales sur la propriété d'un riverain. Ces infiltrations remontent sur les murs de la construction en endommageant le bâtiment. Les eaux pluviales ne peuvent être évacuées dans le réseau prévu car il n'est pas opérationnel correctement. Une étude va être faite car un premier devis a été reçu et se chiffre à environ à 1800 €.

La commission voirie se réunira le mercredi 28 octobre 2020 à 17h30

La commission bâtiment se réunira le samedi 31 octobre 2020 à 10h00

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance levée à 21h15

**Le secrétaire de séance,
Laurent DOMEJEAN.**

**Madame Le Maire,
Marie-Claire BOULINGUEZ**